

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 90/77

Objet :

Acquisition de terrains pour  
réserves foncières et installation  
d'entre-  
prises

Date de convocation  
18 Septembre 1990

Date d'affichage  
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice  
: 32

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

UNANIMITE

Déposé à la S/Prefecture  
de Rochefort

le 26 Septembre 1990

Application Loi N°82213  
du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire

Général Adjoint

L'an mil neuf cent quatre  
vingt dix le vingt-quatre  
Septembre à 18 H 30 le Conseil  
Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie, en séance  
publique, sous la présidence de  
Monsieur Philippe MOST, Maire.

Etaient présents : MM. MOST,  
Maire - LE GUEUT - HUGENDBLER -  
CANDAU - GAVEN - BERLAND - GAUGUIN  
- Mme MONTRON - M. BOISNARD,  
Adjoints

MM. ALCHEM - ALONSO - BARON - Mme  
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -  
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-  
COASSIN - DINDINAUD - Mme FONTAN -  
MM. GUEZENNEC - LACOTTE - MARCONI  
- MONNARD - MOULINEAU - Mme  
PELTIER - MM. QUENTIN - REVOLAT -  
SABATHIER, Conseillers  
formant la majorité des membres en  
exercice.

Représentés :

MME PARROU par M. LE GUEUT

MME LISION par M. LE MAIRE

M. TAP par M. BENOIT

Absents : Néant

M. ALCHEM a été élu secrétaire.

Aux termes d'une négociation menée  
avec Monsieur RIBEYROL Bertrand,  
ce dernier s'est engagé, par  
promesse de vente en date du 27  
Juillet 1990, à vendre à la Ville  
des terrains situés à Maine-  
Baguet, cadastrés section BY n°  
157 et 170, d'une surface de  
50.372 m<sup>2</sup>, moyen-  
nant le paiement d'une somme de  
2.640.000 Francs.

*Cette promesse est consentie pour  
une durée de deux mois.*

Ont signé au registre, MM. les  
membres présents,  
Pour copie conforme

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint

\_ Ouf l'exposé de Monsieur le  
Rapporteur,

- Considérant que l'acquisition de  
ces terrains permettrait :

. Sur une partie, de construire un  
bâtiment relais d'accueil des  
entrepri-  
ses ;

. Sur l'autre partie, de réaliser  
une opération de lotissement à  
usage d'habitation.

VU l'avis des Services Fiscaux en  
date du 8 Août 1989 complété par  
avis du 20 Août 1990

VU l'avis favorable de la  
Commission des Travaux en date du  
6 Août 1990,

VU l'avis de la Commission des  
Finances en date du 22 Septembre  
1990,

VU les plans des lieux,

**DECIDE :**

- d'acquérir à l'amiable la  
propriété de Monsieur RIBEYROL,  
sise lieudit "Maine-Baguet" avenue  
de Rochefort, cadastrée section BY  
n° 157 et 170 d'une surface de  
50.372 m2 moyennant la somme de  
2.640.000 F.

- de désigner l'étude de Me DENAT,  
Notaire associé à ROYAN, 29, rue  
Gambetta, pour la rédaction de  
l'acte authentique.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou  
Monsieur le Premier Adjoint  
agissant par délégation à signer  
l'acte à intervenir.

- d'imputer la dépense  
correspondante au Budget Primitif  
de l'année 1990.

Fait et délibéré les jours, mois  
et an susdits,

H. LE GUEUT